

Saison culturelle 2020 sur les chemins de Compostelle en France

novembre 2019

1 - Contexte

En 1987, les chemins de Compostelle étaient reconnus par le Conseil de l'Europe comme un Itinéraire culturel européen, témoin et vecteur d'une identité commune.

En 1998, l'Unesco inscrivait les « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sur la Liste du patrimoine mondial, leur reconnaissant ainsi une valeur universelle exceptionnelle.

Ces reconnaissances culturelles internationales invitent à faire des chemins de Compostelle, du patrimoine et de l'itinérance un sujet d'action culturelle, une source d'inspiration pour toutes les générations. Les chemins de Compostelle favorisent les rencontres, les échanges et le partage. Les itinéraires peuvent en outre constituer des axes de diffusion d'oeuvres et de coopération culturelle entre territoires et acteurs.

La saison culturelle 2019 a permis de fédérer une centaine de manifestations dans un programme commun.

Il vous est proposé d'être partenaire de la **saison culturelle 2020** sur les chemins de Compostelle, sous la forme d'une communication commune qui mette en évidence le nombre, la riche diversité et l'étendue géographique de vos programmations.

L'objectif est de :

- **faire rayonner au niveau national et international** l'expérience humaine, artistique et culturelle proposée par les Chemins de St-Jacques,
- **identifier vos manifestations** grâce à des supports communs de communication et une charte graphique (remédier à l'actuel éparpillement),
- **augmenter les fréquentations**,
- coopérer et **mutualiser** moyens, idées et compétences.

Cette action collective est une « saison culturelle sur les chemins de Compostelle ».

2 – Quelles manifestations peuvent être concernées ?

Les **manifestations ouvertes au grand public** et qui visent à :

- faire connaître l'histoire et les richesses artistiques de l'univers des chemins de Saint-Jacques de Compostelle ;
- présenter la convention du patrimoine mondial et les valeurs promues par l'Unesco ;
- mettre en valeur la dimension européenne et l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe ;
- lier connaissance et expérience du chemin de Saint-Jacques ;
- renforcer les liens et coopérations entre acteurs et territoires sur un même itinéraire ;
- développer la coopération avec le bien espagnol, activer des jumelages ;
- sensibiliser le grand public, en particulier les plus jeunes ;
- « faire communauté » autour du chemin de Saint-Jacques en mobilisant les acteurs locaux et les habitants, créer un sentiment d'appartenance et de fierté ;
- créer des moments conviviaux et favoriser la rencontre entre visiteurs, cheminants, pèlerins et habitants.

Plusieurs **thèmes** peuvent être mis en avant :

- la marche et le voyage : épopée, personnalités, exotisme, carnet de chemin ;
- accueil, hospitalité, rencontres intergénérationnelles ;
- les pratiques contemporaines des chemins ;
- histoire du pèlerinage, légende de saint Jacques, saints et héros, reliques, croyances et vertus thérapeutiques ;
- les dimensions littéraires et la diffusion des influences artistiques associées au pèlerinage ;
- lecture du paysage des chemins et patrimoine vernaculaire ;
- l'art et l'architecture sacrée, l'art et l'architecture médiévale ;
- métiers, techniques et enjeux de préservation du patrimoine ;
- Les pèlerinages dans le monde, les sites sacrés, chemins et sanctuaires de pèlerinage, les routes mythiques inscrites sur la Liste du patrimoine mondial ;
- la France médiévale et le pèlerinage.

Les manifestations peuvent prendre **diverses formes** : randonnée patrimoine, conférence, exposition, création audiovisuelle et multimédia, spectacle, concert, colloque, journée d'études, publication, activité avec des jeunes, café-débat, projection...

3 - Qui peut participer ?

La démarche est ouverte à tous : association, collectivité territoriale, médiathèque, office de tourisme, centre culturel, festival, monument... dans la mesure où vous parlez de la thématique Compostelle.

4 - Quand peuvent se tenir les manifestations ?

Tout au long de l'année, ponctuellement ou dans la durée (d'avril à décembre).

5 - Quels sont les bénéfices d'inscrire votre manifestation dans cette démarche ?

- Apparaître dans une communication nationale coordonnée par l'Agence des chemins de Compostelle ;
- Bénéficier du kit de communication commun pour vous identifier dans un programme national
 - Affiche et programme papier national
 - Dossier de presse commun
 - Visibilité sur internet et les réseaux sociaux
- Diffuser le programme national et vous appuyer sur les supports mis à disposition ;
- Chacun garde sa singularité mais montre qu'il appartient à un ensemble commun pour être plus efficace et plus visible ;
- Participer à une démarche collaborative.

6 – L'accompagnement proposé

- un recensement en continu de l'offre artistique et culturelle consultable dans l'espace professionnel du site www.chemins-compostelle.com (sous login) ;
- 10 expositions à la location, une offre de tournée de conférences coordonnée par l'agence ;
- les mises en contact pour des partenariats
- la fourniture de la charte graphique et des logos associés pour le bien du patrimoine mondial
- la fourniture de l'emblème européen des chemins de Saint-Jacques et des masques d'affiches et flyers

7 – Calendrier de mise en œuvre du programme commun

L'organisateur doit transmettre son programme à l'Agence des chemins de Compostelle avant **le 29 février 2020** à partir de l'interface :

www.chemins-compostelle.com/agenda_culturel/signaler

L'Agence des chemins de Compostelle coordonne la réalisation du programme papier et procède à la mise en ligne sur les deux sites internet (avril 2020) :

- www.chemins-compostelle.com pour la plupart des manifestations ;
- www.cheminscompostelle-patrimoine mondial.fr pour celles qui sont localisées sur une des 95 communes concernées par l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Envoi des supports de communication : dans le courant du mois d'avril.

Agence des chemins de Compostelle

4, rue Clémence Isaure – 31 000 Toulouse

Tél. : 05 62 27 00 05

Courriel : sebastien.penari@chemins-compostelle.com

laetitia.marin@chemins-compostelle.com

Site Internet : www.chemins-compostelle.com

Partenaire du Centre des monuments nationaux, de Sites et Cités remarquables de France, de la Fédération française des associations des chemins de Saint-Jacques, de l'association des Biens français du patrimoine mondial et du Ministère de la Culture



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
• inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998

